

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 91/2023

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DONS DU SON DANS LE CADRE DES AMPLIFIES DU 17 MAI 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'accord de la ville de Melun pour l'utilisation de l'Escale pour l'organisation de deux concerts des Amplifiés sur la saison 2022/2023 ;

CONSIDERANT l'offre de la convention de partenariat concernant la prestation de « WOODY LMS » le mercredi 17 mai 2023 à l'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine – 77000 Melun, dans le cadre du concert Les Amplifiés organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DÉCIDE :

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec L'ASSOCIATION DONS DU SON, une convention de partenariat pour la prestation de « WOODY LMS » le mercredi 17 mai 2023 (projet ci-annexé) ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 05/05/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230505-51368-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023

Publication ou notification : 9 mai 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional